

Braccio, Nadia

De: Jessica Violette [jessicaviolette@live.ca]
Envoyé: 12 mars 2014 19:29
À: Greffe
Cc: ministre.deleguee@msss.gouv.qc.ca; avilleneuve-berh@assnat.qc.ca; dhamelin-mass@assnat.qc.ca; flegault-asso@assnat.qc.ca; smckay-repe@assnat.qc.ca; mtraversy-terr@assnat.qc.ca; ccousineau-berr@assnat.qc.ca; francine.raynault@parl.gc.ca; charmaine.borg@parl.gc.ca; RuthEllen.Brosseau.c1@parl.gc.ca; ruthellen.brosseau@parl.gc.ca; jean-francois.larose@parl.gc.ca; manon.perreault@parl.gc.ca; akhadir-merc@assnat.qc.ca; lanaudierefuse@hotmail.fr; refusonscompteurs@gmail.com
Objet: À verser au dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

À qui de droit,

Je vous écris aujourd'hui pour vous faire part de mes démarches concernant mon désir de garder mon compteur électromécanique, donc de ne pas avoir de compteur "intelligents".

Tout d'abord, je suis locataire à St-Thomas de Joliette, une des premières municipalités et/ou villes qui fait une demande de moratoire au Québec concernant les compteurs que Hydro-Québec installe. Je me croyais protégée, alors je n'ai pas écrit de lettre concernant mon désir de garder mon compteur électromécanique, mais j'ai rapidement appris que Hydro-Québec installe quand même les compteurs et ce, malgré les demandes des municipalités qui veulent un moratoire. L'Assomption fait partie de ces villes dont Hydro-Québec n'a pas respecté la demande de moratoire et installé ses compteurs.

Je trouve cette façon de faire non respectueuse et anti-démocratique.

Je connais personnellement plusieurs personnes qui ont reçu un diagnostic d'électrosensibilité et leur vie est très difficile: obligées de travailler hors des grands centres urbains et villes où l'électrosmog est trop dense (donc loin de leur famille) et obligées de demeurer dans un sous-sol et/ou dans des endroits où les tours cellulaires ne peuvent envoyer d'ondes. Pour une d'entre elles, faire fonctionner un four à micro-ondes tout près la mettrait dans un état de santé très précaire pendant environ deux semaines.

J'ai moi-même eu un cellulaire pour les urgences et je ne pouvais demeurer à proximité, même lorsqu'il était en mode "avion". L'utiliser signifiait parfois avoir mal à la tête. Cela commençait par un réchauffement anormal près de l'oreille et se terminait souvent par une migraine. J'ai donc décidé de le remettre à mon père qui me l'avait offert, car il était plus nuisible qu'utile. Je n'utilise pas non plus les technologies wi-fi ou sans fil par principe de précaution.

L'électrosensibilité est un phénomène réel dont ne tient pas compte Hydro-Québec ainsi que les entreprises qui vendent produits cellulaires, modems wi-fi ainsi que toutes les technologies sans-fil.

Allons-nous attendre qu'une plus grande partie de la population soit encore plus atteinte et en faire payer le prix à notre système de santé - en conséquence, encore au citoyen? Allons-nous attendre que quelques milliers de personnes souffrent de troubles associés à cette technologie avant de réaliser, comme l'amiante, qu'elle est néfaste pour la santé? Les citoyens sont-ils de vulgaires cobayes?

Il y a plusieurs études qui parlent du phénomène et ni Hydro-Québec, ni la Régie de l'énergie n'en ont tenu compte. Il y a pourtant d'autres alternatives qui permettrait une relève par le consommateur, par exemple ou bien un système par câble, qui pourrait prendre la relève aussi rapidement, mais les

dirigeants n'en ont aucunement tenu compte.

Je suis un des membres fondatrices du groupe Lanaudière Refuse les compteurs intelligents sans preuve irréfutable de leur innocuité sur la santé humaine. À ce jour, aucune entreprise ou être humain ne nous a approché pour nous donner des preuves irréfutables de leur innocuité. Pourquoi risquer la santé des gens?

Pour terminer, je trouve déplorable que Hydro-Québec fasse autant de désinformation auprès du public et n'offre pas l'opportunité de garder un compteur électromécanique. On n'offre pas de réel choix au citoyen et ne lui permet pas d'être dans ses droits de ne pas avoir cette technologie. De plus, que fera une personne qui habite dans un logement où plusieurs locataires ne se sont pas prémunis de l'option de retrait? Il recevra tout de même ces ondes, dépendamment de l'emplacement de son logement. S'il est électrosensible, il tombera probablement malade et devra déménager, en plus de payer les frais de retrait que Hydro-Québec souhaite imposer et ce, malgré le fait que tous les députés ont voté contre les frais de l'option de retrait à l'unanimité à la Chambre des Communes.

Cette lettre est brève et pourtant elle pourrait être beaucoup plus longue si je poursuivais mon argumentaire, mais je préfère contenir ces derniers pour me centrer sur l'essentiel.

Je souhaite voir surgir ce que nous appelons au Québec "le gros bon sens" et que tous prennent des décisions éclairées plutôt que de voir cette course effrénée à l'accès à des technologies (dont on n'a pas encore prouvé leur innocuité) envahisse le territoire québécois au complet.

Au plaisir

Jessica Violette